COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260909-D2026-7-6-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

délibération :
D2026-7-6

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Objet : Vidéoprotection : mise à jour du système

SEANCE DU MERCREDI 09 SEPTEMBRE 2026

L' an deux mille vingt six, le mercredi 09 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Date de convocation du : 03 Septembre 2026

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame AVRIL Valérie, Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

Pouvoirs :
Monsieur ALRIVIE Yohann a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Madame CHASTILLON Mireille a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ALRIVIE Yohann, Madame CHASTILLON Mireille

Secrétaire de Séance : Madame Anne DELHOSTAL

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 19/11/2020, la Préfecture a autorisé l'installation d'un système de vidéoprotection avec enregistrement d'images sur le territoire de la commune de Jussac.

Monsieur le Maire rappelle que les objectifs établis dans la délibération D2020-8-18 intitulé « Vidéoprotection sur la Commune » en date du 16/10/2020 sont à maintenir et à poursuivre.

Monsieur le Maire précise que la demande de renouvellement de l'autorisation est en cours auprès du service de la sécurité intérieure et de la défense de la Préfecture et qu'une nouvelle délibération autorisant le système de vidéoprotection est nécessaire pour compléter cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- DE VALIDER le renouvellement de l'autorisation du système de vidéoprotection de la commune de Jussac ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération auprès du service de la sécurité intérieure et de la défense de la Préfecture.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Anne DELHOSTAL

Pour extrait conforme,
Le Maire,
André ARNAL